

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23.10.2024.

ID : 005-200049203-20241015-2024_62AG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

OBJET : 2024-62AG TE05

Débat d'Orientations Budgétaires – budget annexe EBORN pour l'année 2025

Nombre de membres en exercice	59
Nombre de membres présents	25
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	32
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	32
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Charges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, GOURY Dominique, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, ROSA Raymond, MAGNE Jean Claude, CHEVAL Jérôme, NICOLAS Gérard, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, BETTI Alain, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel.

Etaient en distanciel : BICAIS Jean Jacques, CLAEYMAN Jean Pierre, TARDY Lionel, MILLE SCHAACK Françoise, PUY Hervé.

Soit onze collègues représentés par trente délégués sur onze collègues ayant cinquante-neuf délégués.

Etaient excusés : SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, MAULLIER Régis, PARAVISINI Charles, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, DEVEVEY Joseph, BLANC Renaud, BRIOULLE Jean Pierre, FRISON Michel, SANCHEZ Alain, SEMIOND Philippe, AUBEPART André, JOANNET Michel, DELAUP Luc, CREMILLIEUX Gilles, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, SAUMONT Catherine, CESTER Francis, MICHEL Gérard, BONNAFFOUX Joël, GUET Claude, LEMONNIER Kévin, CRAISSE Damien, VOIRON Vincent, DURAND Christian, FONS Olivier, PIC Jean Pierre, BOREL David, CHANFRAY Corinne, DOMMANGE Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable financier ; PEYRON Magali, Secrétariat direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23.10.2024.



ID : 005-200049203-20241015-2024_62AG-DE

OBJET : 2024- 62AG TE05**Débat d'Orientations Budgétaires – budget annexe EBORN pour l'année 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
 Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
 Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018
 Vu la délibération portant création du budget annexe eborn,
 Vu les statuts modifiés de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) du 27 septembre 2023,

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.

Rappelons que le D.O.B est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants dans le cycle budgétaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose au comité syndical le contexte des évolutions budgétaires. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives, en lien avec les stratégies développées par le syndicat.

1. Le contexte**1.1. La compétence IRVE et la mise en œuvre du déploiement**

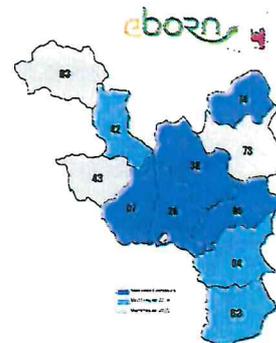
La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 au Journal Officiel, prévoit de développer le transport propre pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des Français. Avec le Grenelle de l'environnement, le gouvernement a fait du développement des véhicules «décarbonés» (véhicules rechargeables, 100% électriques – VE ou Hybrides rechargeables VHR) une priorité importante de sa politique de réduction de gaz à effet de serre.

Dès 2014, le syndicat a été l'un des premiers à s'engager et s'est associé aux syndicats d'énergie voisins, des départements de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et la Haute-Savoie, pour implanter un réseau public de bornes et créer ainsi un service public de la recharge mutualisé.

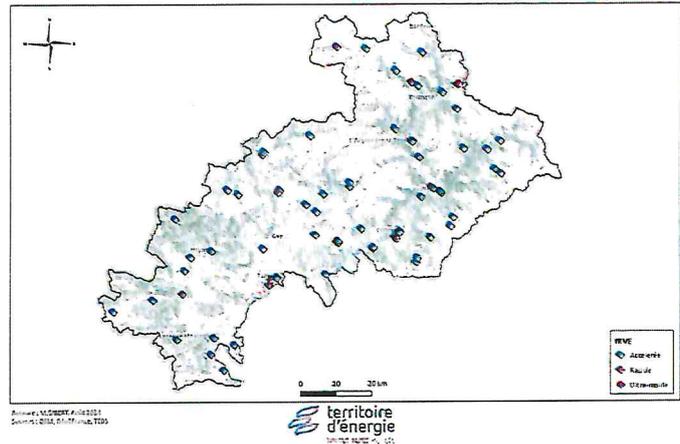
Aujourd'hui, eborn est le premier réseau public de France en nombre de bornes, d'abonnés et de charges (voir ci-dessous).

Depuis août 2020, il regroupe 11 départements et est administré par une délégation de service public dont le délégataire est EasyCharge.

Dès la conception du projet, il avait été prévu d'assurer un maillage optimal, de manière à n'oublier aucune partie du territoire et conforter également les sites touristiques.



Aujourd'hui, le service est en place avec 89 bornes installées (73 bornes accélérées et 15 bornes rapides et un superchargeur). Ce développement a été réalisé grâce au soutien financier de l'Etat (ADEME, Programme Investissement d'avenir), de la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes.

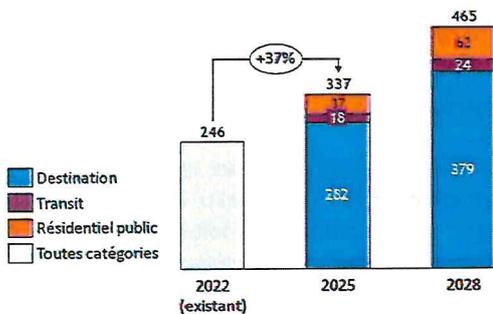


1.2. Réalisation d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public

A la suite de la réalisation du Schéma directeur en 2022 et son approbation en juillet 2023, le Syndicat constate les besoins à l'horizon 2025 et 2028 en points de charges dans le département :

Nombre de points de charge ouverts au public sur le territoire à horizon 2025 et 2028

Besoin en points de charge ouverts au public sur le territoire, par catégorie de recharge, et parc existant - tranche ferme*



- Environ 35% des besoins en points de charge ouverts au public sont des IRVE principalement dédiées aux visiteurs (tourisme), dans les zones de destinations touristiques, d'hébergements touristiques et de transit.
- Les catégories de recharge proposées ne sont pas cloisonnées : certaines bornes peuvent donc avoir une dimension hybride.
- Les puissances des points de charge installés sont :
 - Destination : 75% accélérés (] 7,4 kVA ; 22 kVA]) et 25% rapides (] 22 kVA ; 150 kVA [)
 - Transit : ultra-rapides (≥ 150 kVA)
 - Résidentiel public : 50% lents (≤ 7,4 kVA) et 50% normales (] 7,4 kVA ; 22 kVA [)

Année de projection	2022 (existant)	2025	2028
Ratio de VE à VHR par PDC	6	19	30

2. Perspectives et stratégies : vers un nouveau plan de déploiement

En 2023 le nouveau schéma directeur a été validé par délibération en positionnant le syndicat sur trois segments de service :

- ⇒ Résidentiels publics (secteurs densément peuplés, où ménages sans accès à un stationnement privé) : engagement du Syndicat de réaliser 50% de l'objectif départemental à l'horizon 2035
- ⇒ Destination (sites marchands, touristiques) : engagement du Syndicat de réaliser 30% de l'objectif départemental à l'horizon 2035
- ⇒ Transit (station-service de rechargement) : engagement du Syndicat de réaliser 50% de l'objectif départemental à l'horizon 2035

La cible en nombre de points de charge se résume avec le tableau suivant :

	Recharge résidentielle publique	Recharge de destination	Recharge de transit
Catégorie ciblée par le TE05 ?	Oui	Oui	Oui
Nombre de points de charge ciblés à l'échéance 2025	8	16	4
Nombre de points de charge ciblés à l'échéance 2028	20	40	11

Pour mettre en œuvre l'ambition du SDIRVE, le Syndicat dispose de plusieurs outils :

- D'une part, du réseau public Eborn dont le marché public a été lancé en 2020 sous la forme d'une Délégation de Service Public qui prendra fin en 2028.
- D'autre part, sur l'espace des voiries publiques, le Syndicat propose de lancer une consultation sous la forme d'un Appel à Initiatives Privées (AIP) départemental pour orienter les acteurs privés vers des offres cohérentes, suffisantes et complémentaires de celle du réseau Eborn, permettant de concilier ces différents enjeux de rechargement pour véhicules électriques : densification en zones attractives et aménagement local. Il s'agit d'un outil relativement « engageant » pour s'assurer d'une cohérence de l'action globale dans ce domaine. Le but est également de faire aboutir cette consultation fin 2024.

Cet AIP comporterait 2 niveaux d'engagement :

- Un engagement minimal obligatoire qui correspondrait à l'atteinte des objectifs fixés par le Syndicat au regard des résultats du SDIRVE.
- Un périmètre optionnel complémentaire proposé par l'acteur privé sur la base des demandes des communes sur des emplacements mis à disposition mais non inclus dans le périmètre du SDIRVE.

Budget prévisionnel :

En ce qui concerne l'échéance opérationnelle de 2025, les déploiements complémentaires qui seront réalisés seront intrinsèquement liés aux questions budgétaires et économiques. L'objectif du Syndicat est de continuer à répondre aux besoins identifiés sur le territoire, tout en gardant en ligne de mire l'objectif d'équilibre économique pour l'horizon 2028.

Le Syndicat affecte 6% de la taxes sur la consommation finale d'électricité au déficit du réseau Eborn. Ce budget est prévu pour assurer, voire améliorer la qualité du service sur les bornes.

Le Syndicat ne souhaite pas dépasser ce budget d'ici 2028 et n'envisage de ce fait aucun budget supplémentaire pour les prochains déploiements.

Le syndicat envisage donc de lancer un appel à initiative privé (AIP) complémentairement à la délégation de service public (DSP).

3. Démonstrateur de Baratier

Le syndicat se lance un nouveau défi qui permettra d'aller plus loin dans la notion de SmartCharging en proposant de l'incitation tarifaire (prix plus avantageux de la recharge lorsque l'ombrière photovoltaïque produit de l'énergie locale et inversement).

Deux temps forts seront alors nécessaires pour réussir ce défi :

- Mise en place d'une borne rapide de dernière génération ainsi 4 points de charge de 3-22KW
- Le premier temps fort sera la mise en place d'une borne de recharge rapide de dernière génération (en remplacement d'une borne dont la technologie est obsolète pour une tarification dynamique) qui servira aux véhicules de passages ; combiné à 2 bornes de puissance 3kw à 22 kW dont l'utilisation sera elle dédiée aux véhicules en stationnement journalier.

- Mise en place de la tarification incitative

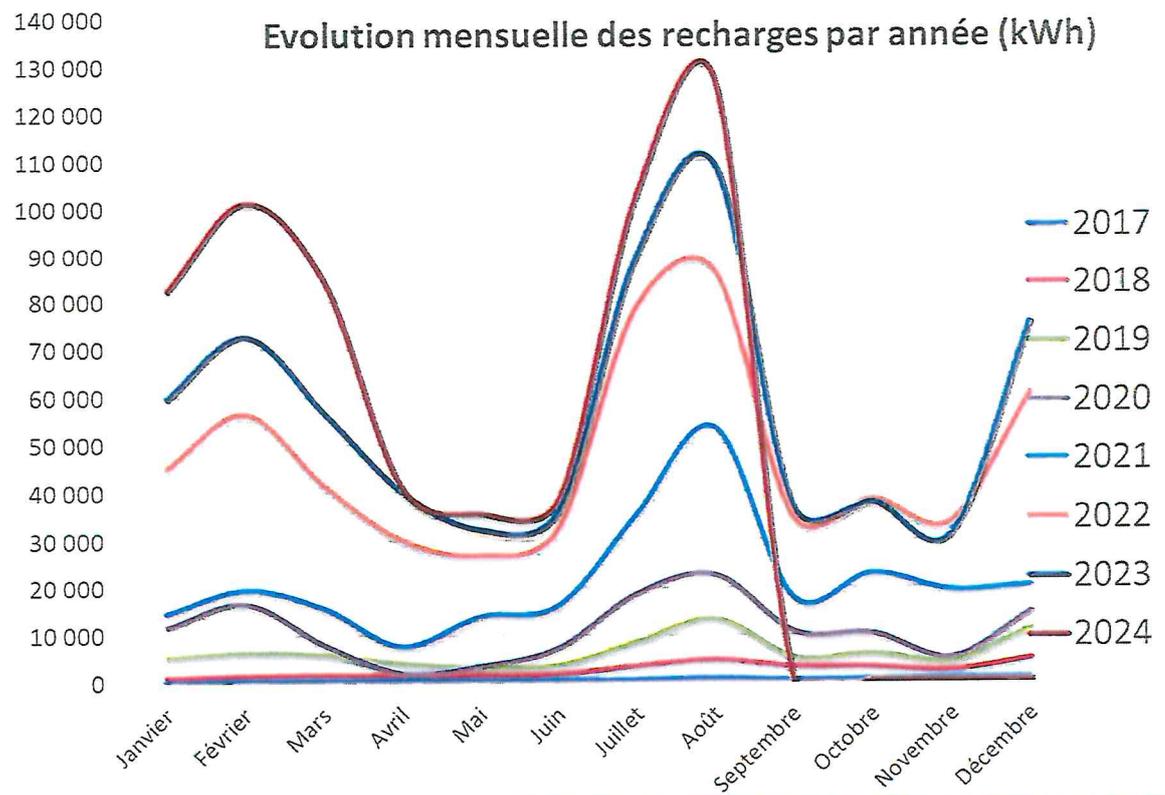
Cette tarification incitative sera possible qu'après la mise en place d'un outil de calcul puissant qui, en temps réel suivra la production, la consommation ainsi que le stockage afin de déclencher l'application de tarifs différenciés en fonction de la couverture ENR locale lors d'une cession de recharge.

La reprise du pilotage des flux a été réalisé en 2024 par les équipes du Syndicat et cette fin d'année sera consacrée à l'installation des nouvelles bornes.

3.2. Une évolution très favorable mais un service qui reste déficitaire

Depuis l'ouverture du service de commercialisation des recharges sur le réseau eborn dans les Hautes-Alpes, on constate une dynamique croissante du nombre d'abonnés adhérents.

L'évolution des statistiques d'utilisation sont très encourageantes :



L'allure des courbes renseigne parfaitement la typologie des usages du département des Hautes-Alpes. En effet, la statistique du nombre de recharge mensuelle depuis l'ouverture du service montre un phénomène ondulatoire au rythme de la fréquentation touristique. Ce phénomène d'usage saisonnier engendre une complexité technique (les bornes étant saturée pendant les périodes de vacances scolaires) et un déficit chronique par un sous-emploi de l'infrastructure hors périodes touristiques (frais d'abonnement électrique et maintenance).

3.3. Tarifs

Lors de la création du service, les cinq syndicats fondateurs avaient opté pour trois types de tarifs correspondant à trois profils d'usagers :

- des usagers souscrivant à un abonnement annuel qui ouvre droit à des tarifs préférentiels par session de recharge sous forme individuelle ou de gestion d'une flotte de véhicules d'une entité.

- des usagers souscrivant à un abonnement mensuel forfaitaire offert dans la période
- des usagers occasionnels non abonnés au service.

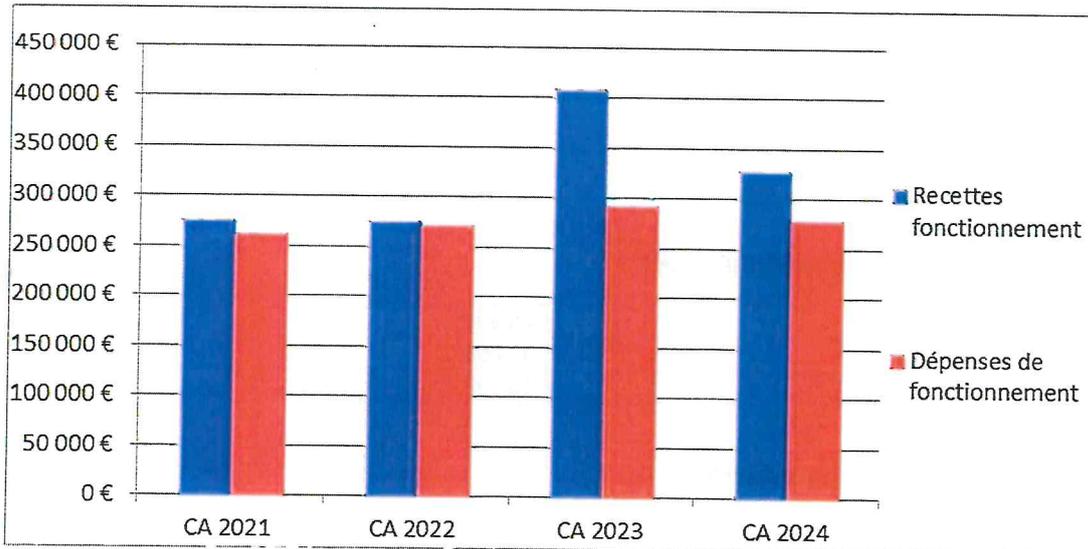
Le délégataire a conservé ces trois tarifs :

Tarifs

Abonné abonné à la carte Abonnement annuel 15€ TTC	Abonné abonné au forfait Abonnement annuel 80€ TTC	Non abonné Paiement CS au démarrage
<p>Charges fixes 0,071€ TTC/kWh Période de mesure : 120 kWh/mois</p> <p>Charges usage 0,059€ TTC/kWh Période de mesure : 200 kWh/mois</p> <p>Charges puissance 0,620€ TTC/kVA Période de mesure : 100 kVA/mois</p>	<p>Charges fixes 0,071€ TTC/kWh Période de mesure : 100 kWh/mois</p> <p>Charges usage 0,059€ TTC/kWh Période de mesure : 200 kWh/mois</p> <p>Charges puissance 0,620€ TTC/kVA Période de mesure : 100 kVA/mois</p>	<p>Charges fixes 0,071€ TTC/kWh Période de mesure : 100 kWh/mois</p> <p>Charges usage 0,059€ TTC/kWh Période de mesure : 200 kWh/mois</p> <p>Charges puissance 0,620€ TTC/kVA Période de mesure : 100 kVA/mois</p>

4. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Designation	Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
CA 2021	276 004 €	262 451 €
CA 2022	276 888 €	272 939 €
CA 2023	409 414 €	293 547 €
CA 2024	330 000 €	280 000 €

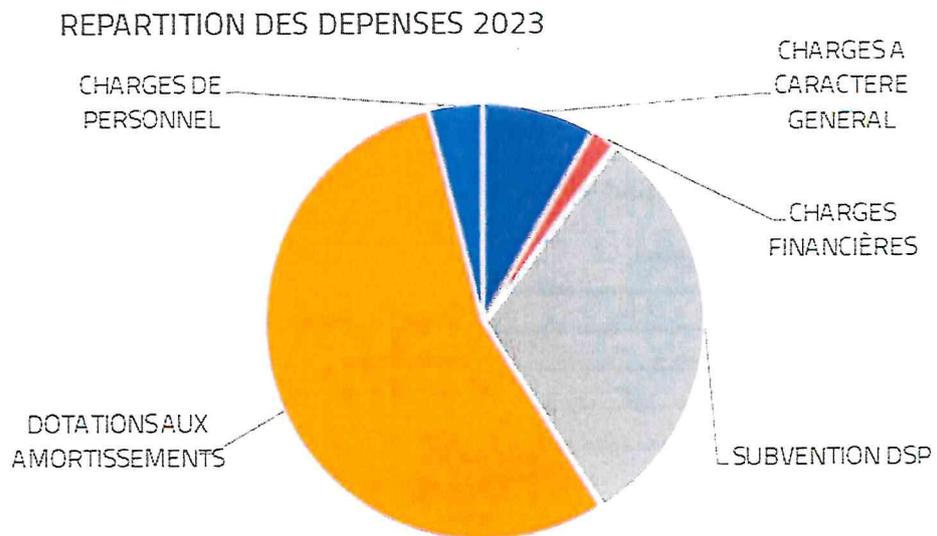


Depuis 2020, une fraction de 6% du produit de la Taxe sur la Consommation finale de l'Electricité est reversée directement au budget annexe. Ce reversement d'un montant de 280 420 € pour 2023, permet d'équilibrer le budget de fonctionnement.

Il sera de 204 000 € en 2024 et stable sur 2025

Les charges de fonctionnement 2023 :

DESIGNATION	2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 587 €
CHARGES FINANCIÈRES	5 449 €
SUBVENTION DSP	90 212 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	161 338 €
CHARGES DE PERSONNEL	11 961 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	293 547 €



Les principales dépenses pour 2025 sont :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

Voté en 2024 :	48 800 €
Prévision à fin 2024	30 000 €
Prévision 2025 :	50 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Voté en 2024 :	14 000 €
Prévision à fin 2024	14 000 €
Prévision 2025 :	20 000 €

Chapitre 66 – Charges financières :

Voté en 2024 :	5 200 €
Prévision à fin 2024	5 200 €
Prévision 2025 :	5 100 €

Chapitre 67 – Subvention exceptionnelle

Voté en 2024 :	100 000 €
Prévision à fin 2024	98 000 €
Prévision 2025 :	100 000 €

Les dépenses 2025 seront en augmentation afin de prévoir les coûts supplémentaires du nouveau dispositif de bornes sur l'aire de covoiturage de Baratier. Les autres dépenses concernent les amortissements et reprises de provisions en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Pour les recettes :

Chapitre 73 – Part de la TICFE :

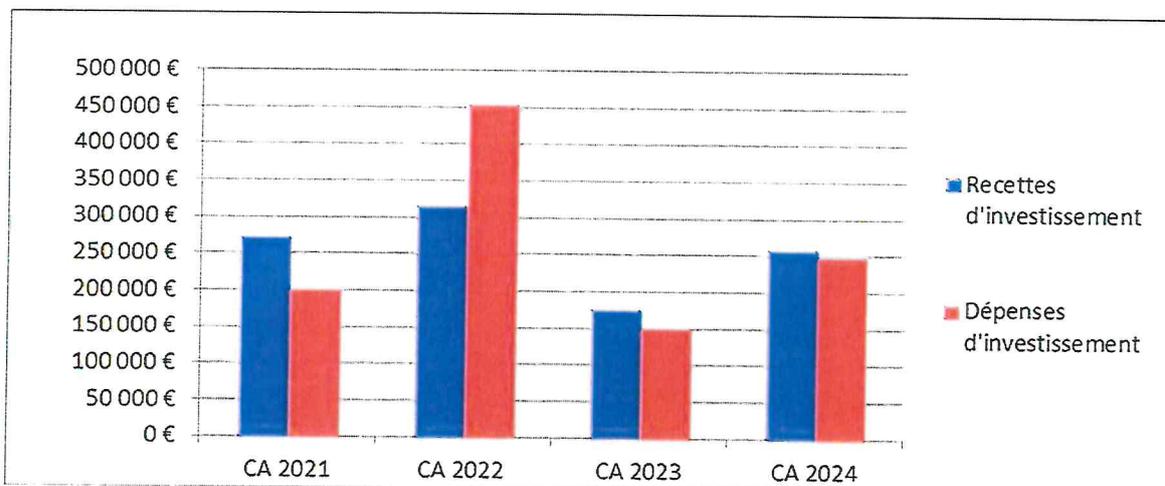
Voté en 2024 :	204 000 €
Prévision à fin 2024	204 000 €
Prévision 2025 :	204 000 €

Chapitre 75 – Redevance de mise à disposition des biens de la DSP :

Voté en 2024 :	15 000 €
Prévision à fin 2024	4 600 €
Prévision 2025 :	5 000 €

5. Evolution des dépenses et recettes d'investissement

Designation	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
CA 2021	273 776 €	202 879 €
CA 2022	318 071 €	455 161 €
CA 2023	177 380 €	152 767 €
CA 2024	260 000 €	250 000 €



Les travaux 2024 concernent l'aménagement du nouveau dispositif de bornes sur la commune de Baratier, qui est financé par le FACE, ainsi que la mise en place de nouvelles bornes sur certaines communes qui elles, sont financées par la DSP et par les communes. En 2025 les dépenses et recettes

d'investissement seront constitués des amortissements et reprises d'éventuelle nouvelle implantation de bornes.

6. Etat de la dette

Date du prêt	Durée	Taux	Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2024	Annuités 2025	
							Capital	Intérêts
18/07/2016	20	1,19%	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Acquisition et installation de bornes	651 008 €	408 922 €	31 904 €	4 703 €
Total						408 922 €	31 904 €	4 703 €

Le budget Eborn a bénéficié d'une avance de trésorerie du budget principal de 800 000€ en 2018. Il reste à ce jour 150 000 € à rembourser.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires

Le Secrétaire de séance,
 Dominique GOURY

Pour extrait conforme

Le Président,
 Jean-Claude DOU

